

Formation des enseignant·es & CPE: point de situation éléments de mise à jour

Éléments d'actualité mis à jour en jaune | Éléments approuvés par le congrès

1. UNE VOLONTÉ POLITIQUE ULTRA-LIBÉRALE ET DESTRUCTRICE

Les attaques contre la FDE sont évidemment en cohérence forte avec la politique ultra-libérale qui sévit dans tous les secteurs. Qu'il s'agisse des atteintes aux statuts de salarié, de fonctionnaire ou de retraité, l'objectif est le même : casser les garanties, les droits acquis, réduire drastiquement le coût des missions de service public, renforcer les hiérarchies et supprimer les lieux de décisions paritaires, isoler l'individu face à ceux qui possèdent les clés du pouvoir politique, économique, idéologique... La violence symbolique, policière et judiciaire de l'État est désormais une arme utilisée quotidiennement dans la volonté d'imposer des réformes structurelles à marche forcée. L'Education nationale (EN) et l'Enseignement supérieur et la recherche (ESR) loin d'échapper à ces attaques en sont des terrains d'élection parce que l'école et la formation sont des éléments essentiels de la reproduction sociale et du maintien des priviléges.

2. LA MÉTHODE MACRON-BLANQUER-VIDAL

Le ministre de l'EN avait annoncé, en prenant son ministère, qu'il n'y aura(it) pas de loi portant son nom. De fait, il préfère imposer ses diktats par la voie réglementaire, moins coûteuse en pseudo-négociations : arrêtés, circulaires, mise au pas des cadres de l'EN (IPR, chefs d'établissement...) peuvent se révéler en effet plus rapides et efficaces. Quelques ajustements légaux sont quand même nécessaires, qui ouvrent la porte à l'autoritarisme, à l'expérimentation « hors la loi », à la réduction au silence et à l'impuissance des contre-pouvoirs (instances paritaires, élus du personnel, syndicats) et à la menace face aux éventuelles expressions hostiles aux politiques menées. Ainsi, sous un intitulé qui ne manque pas de cynisme, « loi pour une École de la confiance » (!), la loi fourre-tout de Blanquer a-t-elle mis en place, d'une manière qui se voulait subreptice, mais qui s'est révélée grossière, des verrous à nos actions à venir et à un fonctionnement un tant soit peu démocratique dans le service public de l'EN et de l'ESRI. Quelques exemples :

- l'article 1 de la « Loi pour une École de la confiance » qui fonctionne comme une épée de Damoclès disciplinaire pour celles et ceux qui usent de leur liberté d'expression ;
- le changement de nom des Écoles supérieures en Institut nationaux supérieurs du professorat et de l'Éducation (INSPÉ) ;
- la modification de la nomination directement par le ministre alors que les directeurs/directrices de toutes les autres composantes universitaires sont élue·es par leurs pairs, sans même de consultation, des directeurs·ices sans aucune consultation des élue·es du personnel et de leurs instances ;
- l'imposition de quotas dans les statuts des personnels intervenant dans les INSPÉ, ce qui change profondément les décisions, modalités et statuts de recrutement dans une composante universitaire ;
- la mise sous tutelle par le MEN des contenus et modalités de la formation.

Autant de changements structurels qui, comme ceux déjà mis en place dans les universités, se font sous couvert d'autonomie, d'expérimentation hors contraintes du code de l'éducation et de promotion du contractuel comme modalité supérieure pour l'efficacité, l'agilité, la flexibilité, la visibilité, la soutenabilité, etc.

3. NOTRE POSTURE SYNDICALE

L'action du collectif FDE se décline sur plusieurs axes complémentaires :

- décrypter, analyser les textes et discours ministériels en continu pour interpréter les choix politiques et les marges d'action ;
- analyser et produire des contre-propositions défendues systématiquement dans les instances de concertation existantes (Comité de suivi de la réforme des INSPÉ, concertations de l'Agenda social) ou ponctuelles, en fonction du calendrier de la "concertation" ministérielle, mais aussi par les élus·es dans les Conseils d'institut, les CFVU...
- mutualiser les analyses et explorer les réactions communes possibles au sein de la FSU notamment au sein du Groupe de travail FSU-FDE ;
- informer, alerter à travers le bulletin *Former des enseignants* et *La lettre de la FDE* très régulière, nos listes de diffusion et de coproduction d'informations. Informer et alerter aussi les parlementaires par des adresses spécifiques et la presse spécialisée ou généraliste via des communiqués.
- mobiliser par des pétitions (<https://www.snesup.fr/article/motions-propos-des-annonces-du-20-novembre-2019-sur-la-formation-des-enseignants>), des assemblées générales d'élus·es en INSPÉ ou université en intersyndicale afin d'établir des états des lieux communs et définir des formes d'action au niveau national et académique.

Il faut souligner que les "concertations" ministérielles « occupationnelles », les textes flous, remis au dernier moment, des interlocuteurs ignorants des réalités de la FDE, les discours lénifiants laissant entendre que nos analyses sont fondées mais les solutions préconisées impossibles à mettre en œuvre... ont conduit à une usure des débats, sans qu'une virgule ne change, le plus souvent, dans les textes ministériels.

4. L'EXAMEN SUR LE FOND DE QUELQUES MESURES BLANQUER

Plusieurs points font sens quant à la volonté de reprise en main idéologique de la FDE, volonté mise en œuvre à travers des mesures très concrètes.

Une attaque frontale sur la question du statut des personnels

La loi glisse un alinéa sur un quota minimal de 30 % de personnels enseignants à temps partagé dans les futurs INSPÉ. Ce n'est pas anodin, car il ne s'agit pas de structurer des équipes plurielles, mais de tout autre chose. Les collègues en temps partagé, essentiellement choisis par le recteur sur conseil des IPR et des IEN, échappent aux procédures traditionnelles d'élections sur dossier et audition par des jurys universitaires en fonction d'un profil de poste correspondant à des besoins identifiés ; ils relèvent de commissions formelles ad hoc. Ces collègues sont sous ordre non de la présidence de l'université mais du recteur. Ils sont « sous contrat » renouvelable... ou pas, selon le bon vouloir du recteur. Leurs compétences d'enseignants repérées pour leurs « bonnes pratiques » valent *ipso facto* compétences de formateurs·ices comme si enseigner et former étaient deux métiers strictement identiques. Sans formation de formateurs, sans temps pour s'intégrer dans les équipes de master, ces collègues peuvent se retrouver en grande difficulté et bien seuls dans leur mission de formation. Leur précarité ne les encourage pas à s'inscrire dans une logique de formation

universitaire et professionnelle. La face cachée de la mesure est de réduire le plus possible le nombre des enseignants à temps plein titulaires en INSPÉ – surtout lorsqu'ils ou elles ne sont pas enseignant·es-chercheur·es. Ces dernier·es, dépositaires d'une culture de formation de formateurs visant le développement de compétences critiques (au sens d'expertise), mais aussi de maîtrise d'analyse des activités, des situations, des textes réglementaires s'appliquant à la profession, ne sont plus jugés compatibles avec le nouvel esprit de la formation, qui vise avant tout, avec le ministre Blanquer, à l'intégration d'injonctions diverses. Il résulte de cette politique un grand danger de précarisation ou de marginalisation des personnels, de destruction d'équipes de travail empêchées concrètement de fonctionner de manière pérenne comme de développer des compétences collectives.

Une attaque frontale sur le statut des formé·es

Sous couvert d'une politique de lutte contre la désaffection pour le métier et d'« aide sociale » au recrutement d'enseignant·es, le ministère a créé un nouveau statut d'AED. Ce statut est associé à une rémunération, cumulable le cas échéant avec une bourse, contre un service de 8 h en École ou EPLE (les activités demandées variant selon le niveau de la L2 à M1, elles peuvent aller jusqu'à la responsabilité de classe et aux remplacements). Contrairement aux intentions affichées, ce statut risque de mettre en péril l'objectif premier de tout·e étudiant·e : suivre ses études sereinement et avoir le temps d'apprendre. Le service effectif, proche d'un mi-temps de certifié·e en EPLE, va évidemment avoir un impact sur le bon déroulement des études (suivre ses cours, travail personnel...). Le ministre prétend que les universités devront s'adapter pour rendre compatibles cours et services professionnels : chacun sait que c'est pure rhétorique. Les obligations de remplacement prévues au moins en Master et l'élaboration complexe des emplois du temps universitaires comportant des TD et des CM aux effectifs chargés semblent incompatibles. Les élèves qui auront comme enseignants, ponctuellement ou sur une année, ces étudiants non encore formés, risquent d'être privés d'apprentissage effectif. Si l'on remarque que le ministère réserve ce dispositif non pas aux étudiant·es sur critères sociaux pour démocratiser l'accès à l'enseignement mais aux seules disciplines et académies déficitaires, on comprend son objectif réel : trouver des moyens de remplacement souples et à bas coût pour placer un individu (formé ou pas) face à des élèves, là où il manque cruellement d'enseignant·es

Avec le déplacement du concours, désormais en fin de M2, la question se pose de la prolongation des contrats pour ces étudiants AED prépro sur l'année de M2, que le MEN n'a pas anticipée.

Comme on le craignait, le dispositif AED a servi de cheval de Troie pour élargir le recours aux étudiants comme moyens d'emploi dans le cadre de la “réforme”. Celle-ci prévoit en effet, pour les étudiants MEEF, un stage de six semaines d'observation en M1 et une expérience professionnelle (douze semaines) qui peut prendre soit la forme d'un stage de pratique accompagnée, soit, sur candidature de l'étudiant, celle d'un stage sous contrat d'alternance avec un tiers-temps en responsabilité pendant le master (rémunéré 865 euros brut mensuels auxquels s'ajoutera une fraction (1/3) de l'ISAE ou ISOE). Le stage des alternants en responsabilité se déroule, selon le choix des INSPÉ, sur les trimestres 2 et 3 ou sur les trimestres 3 et 4 (pour l'année universitaire 2021/2022 le stage se fera partout sur les S3 et S4). Ce dispositif, qui alourdit considérablement la charge de travail en master, va obérer les chances de réussite aux concours, compromettre voire empêcher la formation et *in fine* peser sur les conditions d'apprentissage des élèves.

Le SNESUP continue de dénoncer l'utilisation des étudiant·es comme moyens d'emploi, qui entraîne de fait, la réduction du nombre de postes aux concours et généralise la précarité et la contractualisation comme mode de formation et d'entrée dans le métier. Il s'oppose au placement

de personnes non qualifiées, des étudiant·es en cours de master, en responsabilité seul·es devant les élèves.

Le SNESUP est attaché à l'égalité des conditions d'étude et d'entrée dans le métier pour toutes et tous. Il réaffirme la nécessité d'une réelle concertation sur le *continuum* de formation associant l'ensemble des acteurs et actrices concernés.

Une attaque frontale sur le statut de composante universitaire des INSPÉ

Les INSPÉ franchissent un pas supplémentaire dans la mise en place d'un ersatz de composante universitaire. Si ces instituts restent formellement rattachés à des universités intégratives, lesquelles ne savent guère où les situer dans leurs différents pôles, ils n'ont d'universitaire que le nom. Cette dérégulation institutionnelle préfigure d'ailleurs peu ou prou l'avenir de l'Université (par ex. avec les établissements expérimentaux). La loi Blanquer est claire : la le directeur·ice d'INSPÉ est nommé par le ministre sur proposition d'un comité qui exclut toute représentation ou avis des élus du personnel. Il n'y a plus de démocratie universitaire. Les recrutements des personnels enseignants se font, pour un tiers au moins, selon des procédures qui donnent la main aux recteurs : les enseignants en temps partagés deviennent la norme à privilégier, à côté des enseignants chercheurs.

Ce n'est plus la composante qui élabore et décide des maquettes de master, sous contrôle de la CFVU. En effet, les plans de formation doivent inclure moult injonctions et contraintes du MEN (volumes horaires des maquettes, ventilation par blocs des contenus, "modules" divers – inclusion, numérique, laïcité...) et laisser place à autre chose que des enseignements universitaires pensés et mis en œuvre par les équipes de master, d'où la nécessité pour le ministre de développer une hiérarchie qui impose les règles. Le « cadrage » ministériel et les injonctions rectorales locales se substitue à la définition, par les équipes universitaires expertes, des unités d'enseignement permettant de construire les compétences universitaires professionnelles attendues.

Le volume horaire de formation et les contraintes imposées par le ministère de l'Éducation nationale (MEN) ne permettent ni une formation de qualité dans les différentes disciplines à enseigner ni l'acquisition des savoirs pour enseigner. De surcroît, la dimension de la polyvalence pour les futurs enseignant·es du 1^{er} degré n'est absolument pas assurée.

Dans le même temps, la question d'un réel continuum de formation, de la licence aux premières années d'exercice (année de fonctionnaire stagiaire après le concours, formation continuée T₁, T₂, T₃), n'a fait l'objet d'aucun travail concret et concerté. C'est pourtant une condition essentielle pour alléger les injonctions sur les masters et repartir de manière pertinente et cohérente, l'ensemble des contenus de formation.

À trois semaines de la fin de l'année universitaire, le ministère n'a pas les réponses à nos questions, les académies non plus. Force est de constater que les discussions avec le terrain ont été insuffisantes et qu'il n'est pas possible de mettre en œuvre la formation de manière satisfaisante à la rentrée : les étudiants, les équipes, les élèves vont en faire les frais dès septembre.

5. LE MODÈLE QUE NOUS REVENDIQUONS

Si depuis quelques années les textes ministériels visant à réformer la formation des enseignants sont déconnectés des besoins réels et des contextes concrets des situations professionnelles et entretiennent une opacité sur le rôle des différent·es acteurs·ices de la FDE, c'est pour mieux promouvoir, par contrebande d'abord, puis de manière plus explicite, un modèle de formation précis : le métier doit être normalisé, il y aurait « des bonnes pratiques » à officialiser, à promouvoir – celles voulues par

les autorités ministérielles hic et nunc. Le métier s'apprendrait, par imitation, dans l'osmose avec ce qui se pratique sur le terrain.

Nous défendons une autre idée des métiers de l'enseignement et de l'éducation. Nous défendons l'idée de métiers de conception et non d'exécution. De professions fondées sur les savoirs universitaires et les études scientifiques, qui objectivent les conditions de professionnalisation, les interrogent selon plusieurs perspectives, la finalité étant de s'approprier des gestes professionnels et non de mimer ceux d'enseignants supposés « modèles ». Pour éviter de devenir de simples exécutants dociles, les enseignant·es doivent construire des compétences de réflexivité, d'analyse critique, de créativité, d'éthique, associées aux indispensables connaissances scientifiques disciplinaires et didactiques, afin de répondre aux besoins d'un enseignement visant l'émancipation de toutes et tous. Une FDE de haut niveau, universitaire et professionnelle, est un enjeu majeur pour la société de demain, l'égalité et la démocratie.

Il y a le danger fort d'une nouvelle dégradation avec la “réforme” Blanquer (Vidal est inexistante sur ce dossier qui relève pourtant du Supérieur). Nous refusons que les métiers de l'enseignement et de l'éducation soient réduits à des métiers d'exécutants. Nous refusons donc ce que prévoit la “réforme” : une formation centrée sur le terrain et l'imitation de pratiques estampillées par le ministère, une formation qui ne mobilise en rien les recherches tant disciplinaires que didactiques pertinentes et les sciences humaines et sociales pour produire et justifier l'activité professionnelle en situation. Nous défendons l'idée qu'une réforme de la FDE passe par un bilan de l'existant et ne saurait faire l'économie d'un projet systémique, élaboré à partir des analyses des acteurs·ices impliqués·es. Or au MEN comme au MESRI, le dialogue social est réduit à une fiction, qui "couvre", plus ou moins habilement, les choix de politique éducative cohérents avec les autres choix du gouvernement.

Dans le modèle de FDE que nous portons, des revendications sont évidentes, par exemple :

- des équipes de master recrutées sur des critères et selon des procédures universitaires de détermination des profils de poste ;
- des moyens pour faire exister réellement et former des équipes plurielles selon les besoins d'une formation universitaire et professionnelle :
- les tuteurs “terrain” doivent pouvoir accompagner les étudiants sur leur temps de service (décharge), être formés (formation de formateurs), impulser et/ou participer à des recherches collaboratives ;
- le respect des conditions universitaires d'élaboration des maquettes : c'est aux équipes de master d'élaborer les maquettes répondant aux besoins de formation identifiés ;
- des stages étudiants déterminés en fonction des impératifs de formation (progressivité, lieux, encadrement) et non des besoins de l'EN et des plafonds d'emplois : pour garantir la dimension formatrice de l'expérience professionnelle, les berceaux de stage doivent être en surnombre dans les écoles et établissements ;
- une formation continue qui vise le développement professionnel et non la transmission de prescriptions ;
- la détermination et le fléchage des budgets des INSPÉ, structures à dimension académique et inter-universitaire ;
- la mise en place d'instances démocratiques au sein des INSPÉ.

6. LE BESOIN DE MANDATS CLAIRS SUR QUELQUES POINTS CLÉS

Pour faciliter notre positionnement et notre communication tant à l'intérieur de la FSU que vis-à-vis de nos syndiqués, nous souhaitons disposer de mandats du congrès sur plusieurs points critiques pour l'avenir de la FDE :

- Le SNESUP-FSU revendique des allocations d'études sans contrepartie de service. Il s'oppose au statut des AED prépro et à celui des étudiants contractuels tels que les prévoit la "réforme" Blanquer et dénonce les inégalités de rémunération qu'elle engendre (par exemple entre les AED payés environ 1000 euros alors que les étudiants contractuels alternants seront rémunérés environ 660 euros pour un même tiers-temps de service).
- la formation après le master et le concours. L'année de fonctionnaire stagiaire (post-concours, post-master) doit être une année de formation. Or, la "réforme" prévoit des conditions de stage différentes pour les lauréats issus de master MEEF (temps plein avec 10 à 20 jours de formation) et ceux issus d'autres masters ou dispensés de diplôme. Pour le SNESUP, le stage ne saurait excéder un mi-temps pour les titulaires du master MEEF et l'INSPE doit rester un acteur majeur de cette formation. (L'INSPE est un acteur majeur de cette formation, qui doit faire l'objet d'un financement spécifique par le MEN employeur des stagiaires.) Les stagiaires lauréats du concours au titre d'un master non MEEF doivent bénéficier d'une formation initiale universitaire et professionnelle aux métiers de l'enseignement et un accompagnement renforcé. Leur temps de service lors de l'année de stage ne peut excéder un tiers-temps en classe, en raison du temps de préparation qu'il nécessite.
- On assiste actuellement à la multiplication de structures non-universitaires qui s'improvisent, du jour au lendemain, conceptrices et actrices de la formation des enseignants
 - Les parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE), proposent, en concurrence directe avec les parcours de préprofessionnalisation de licence organisés par les universités, une formation de trois ans partagée entre un lycée et une université pour "initier" les étudiants aux métiers de l'enseignement. Ils se mettent en place à la rentrée 2021 sans aucune concertation ni articulation avec les attendus de l'entrée en INSPE.
 - La mise en place des "e-INSPE", portée par le réseau Canopé, vise à construire un "parcours de formation professionnelle" à distance – en concurrence avec l'offre des académies (PAF) dans laquelle les universités peinent déjà à trouver leur place. Le modèle qui prévaut sera celui de la formation "individualisée", "sur temps libre", "à distance"...
 - Les écoles académiques (expérimentales à la rentrée 2021, dans les académies qui le souhaitent) sont issues des douze engagements du Grenelle de l'éducation (engagement 12). Elles ont pour objectif de proposer une offre de formation continue "cohérente" au niveau de chaque académie tout en assurant le "continuum de formation et l'accès à des formations diplômantes"... Elles sont dirigées par des directeurs formés par l'IH2EF. Il s'agit donc d'une nouvelle structure, qui semble d'ailleurs concurrencer l'e-INSPE - avec qui elle semble partager un objectif : créer des structures ad hoc pour éloigner autant que possible la formation de l'université. (<https://www.education.gouv.fr/grenelle-de-l-education-12-engagements-pour-renforcer-le-service-public-de-l-education-323387>)

Le SNESUP dénonce la multiplication de ces structures concurrentes, dont l'objectif principal est finalement de contourner le caractère universitaire de la formation.

Le SNESUP dénonce la création de nouvelles structures de formation des enseignants (Parcours préparatoire au Professorat des Écoles, e-INSPE, Écoles académiques de formation) qui, dans le cadre de la “réforme” de la FDE, vise à la « sortir » de l'université et induit une forme de concurrence délétère à l'intérieur même du « service public ». Pour le SNESUP, la formation aux métiers de professeur et de CPE doit garder son fondement et son caractère scientifiques. C'est pourquoi la FDE doit rester à, et être construite par l'université !

Le SNESUP dénonce cette n-ième “réforme”, qui, dans le contexte général de déstructuration du Service public, poursuit la dégradation de la formation des enseignant·es et CPE. À trois semaines de la fin de l'année, force est de constater que les conditions ne sont pas réunies pour préparer la rentrée prochaine. Le MEN et le MESRI n'ont pas de réponses aux problèmes concrets que pose la mise en œuvre de leur propre réforme. Dans ce contexte chaotique, les alertes relatives à la souffrance au travail et aux risques psycho-sociaux augmentent dans les établissements – les signalements au CHSCT se multiplient. La maltraitance institutionnelle doit cesser !

MOTION: LA FORMATION DES ENSEIGNANTS DOIT RESTER À L'UNIVERSITÉ!

Le SNESUP dénonce la création de nouvelles structures de formation des enseignant·es (Parcours préparatoire au professorat des écoles, *e-INSPE*, Écoles académiques de formation) qui, dans le cadre de la « réforme » de la FDE, vise à la “sortir” de l'université et induit une forme de concurrence délétère à l'intérieur même du Service public. Pour le SNESUP, la formation aux métiers de professeur et de CPE doit garder son fondement et son caractère scientifiques. C'est pourquoi la FDE doit rester à, et être construite par l'université !